

LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION EN ILE-DE-FRANCE, ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MODÈLES POUR CONFORTER L'OFFRE DE PARCOURS

- Synthèse des propositions -

>> Note FNARS Idf/ CHANTIER école Idf

Février 2017

Présentation du contexte

En Ile-de-France, 153 structures portent des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sur l'ensemble des départements franciliens. Ces structures représentent près de 40% des SIAE en Ile-de-France. Entre 2007 et 2015, le nombre de structures porteuses d'ACI est passé de 114 à 153, soit 39 porteurs supplémentaires. Si le dispositif ACI a fortement contribué au développement de l'offre francilienne grâce à cette augmentation nette de porteurs conventionnés sur l'ensemble de la période, on constate une moindre progression du nombre de porteurs ACI supplémentaires sur les années 2013-2015 par rapport à la période antérieure.

L'évolution du contexte réglementaire, économique et social des ACI, ces dernières années a redessiné l'écosystème dans lequel se situent et agissent les ACI. Par conséquent, le modèle économique et social des ACI fait face à des évolutions importantes, ce qui s'est notamment traduit par une fragilisation de certaines structures. Ces questionnements ont été partagés dans le cadre des travaux du COR-IAE (Comité régional d'orientation et d'animation de l'IAE) et de la stratégie régionale de l'IAE en Ile-de-France 2015-2017.

CHANTIER école Ile-de-France et la FNARS Ile-de-France ont organisé, en lien avec la DIRECCTE Ile-de-France, deux séries d'ateliers associant de nombreuses structures portant des ACI, les 23 novembre 2015 et 1er juillet 2016. Ces ateliers ont permis de dresser des constats partagés et de formuler des propositions présentés dans une note commune. (disponible en ligne sur <http://regions.chantierecole.org/idf/> et sur www.federationsolidarite.org/actions-ile-de-france/iae-idf)

>> Ce document de synthèse tiré de la note de travail commune propose un récapitulatif des principales propositions élaborées pour soutenir et accompagner les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) d'Ile-de-France.

« Récapitulatif des propositions validées et soumis aux partenaires pour une mise en œuvre partagée en Ile-de-France »

- 1. Valoriser et conforter la capacité des ACI à mobiliser une offre de parcours en adéquation avec les besoins des personnes sur un territoire** (remobilisation par le travail, approches pédagogiques adaptées, diversité des métiers et de postes proposés, partenariats locaux etc.) **ou une offre en direction de « publics spécifiques »** (jeunes, personnes sous-main de justice, publics avec des difficultés linguistiques, personnes cumulant des difficultés sociales, etc.).
- 2. Mener une réflexion autour de la notion d'utilité sociale au sein des ACI, des différentes manières dans lesquelles elles se déclinent au sein des ACI.**

- 3. Conserver la diversité des projets et activités ACI pour répondre aux besoins des territoires et des différents publics en parcours d'insertion:**

- Conserver une pluralité de l'offre de parcours en ACI, allant d'une approche dite de « remobilisation » jusqu'à des actions pré-qualifiantes/qualifiantes.
- Maintenir la diversité des supports de travail proposés par le dispositif ACI en Ile-de-France (postes de travail, formations...), en veillant à ne pas limiter les activités ACI aux seuls métiers dit « en tension ».

- 4. Affirmer et mettre en oeuvre les dispositions réglementaires permettant de faire évoluer le volume hebdomadaire de travail dans les ACI jusqu'à 35 heures, afin d'accompagner individuellement les situations et les progressions des salariés pendant leurs parcours.**

Au moment de l'embauche en ACI (démarrage du parcours), continuer à privilégier des durées hebdomadaires de travail autour de 26 heures afin d'offrir un rythme adapté à une reprise d'activité et/ou à la mise en œuvre des démarches sociales et professionnelles connexes.

Certaines actions « Ateliers et Chantiers d'Insertion » (ACI) pourront prévoir de recruter de manière systématique sur une durée hebdomadaire initiale de 35 heures. Dans ce cas, elles devront soumettre un argumentaire, fondé au regard des objectifs d'insertion et/ou de qualification, au moment du dialogue de gestion.

- 5.1. Soutenir l'offre de parcours ACI et sécuriser le modèle économique ACI, en mobilisant les financements publics sur les missions « insertion-emploi-formation » réalisées par les ACI.**

- **En priorité, en œuvrant collectivement à la consolidation du modèle économique initial des ACI, modèle basé sur une logique de co-financement des missions insertion à hauteur d'au moins 70% des coûts de l'action (soit un maximum de 30% de chiffre d'affaires).**



La viabilité de ce modèle économique initial des ACI contribue à la diversité des supports d'activité proposés par les ACI en Ile-de-France et à la capacité du secteur à accompagner des personnes cumulant des difficultés d'insertion.

- Dans le cadre des évolutions induites par les réformes territoriales, **construire une dynamique collective permettant d'impliquer et/ou de conforter la participation d'autres partenaires financiers que le financement Etat dans le soutien des actions ACI** (collectivités territoriales et collectivités locales, OPCA, service en charge de la revitalisation économique des territoires ou de la promotion environnementale, politique de la ville, ANRU, Agefiph, etc.) et installer de nouveaux formats de concertation avec ces acteurs (conférence des financeurs, appel à projets communs,...)
- **Mener une action spécifique de communication et de sensibilisation auprès des collectivités locales et territoriales autour des ACI, pour valoriser l'impact de ces projets sur les territoires** et pour les inciter à activer les différents leviers de développement de ces initiatives (diagnostic des besoins et des opportunités sur le territoire, co-financement à travers la mobilisation d'une subvention, mise en place d'un partenariat économique pour la gestion ou l'entretien de lieux et/ou de services sur le territoire, mise en place d'une politique d'achats socialement responsables adaptée aux ACI)

5.2. **Mettre en œuvre une approche fine et un accompagnement adapté, au niveau de la DIRECCTE et des CDIAE, pour étudier le cas des ACI dépassant de manière récurrente le taux de 30% de chiffre d'affaires et pour réexaminer leur positionnement au sein des modèles économiques de l'IAE.**

— Nous souhaitons que cet examen s'appuie sur les principes et sur les étapes suivants :

- Recentrer le cœur de cette analyse de l'action ACI sur le projet social, le projet d'insertion, les publics visés, en utilisant une grille d'analyse plus complète que la seule référence des 30% de chiffres d'affaires. Il s'agit de pouvoir analyser son modèle, au niveau économique et social, et voir son adéquation à la prise en charge de publics spécifiques et pour proposer un cadre favorisant le temps long de l'accompagnement et des modalités renforcées de formation.
→ engager une démarche commune Réseaux IAE/DIRECCTE IDF pour la préfiguration de cette grille d'analyse, afin de modéliser les structures économiques des ACI, en prenant en compte les évolutions contextuelles (développement des marchés publics au détriment de la subvention, développement de la RSE d'entreprise...). L'objectif est notamment de mieux analyser ce qui relève du financement de la mission insertion et du financement de la mission production.
- Éviter de recourir systématiquement à une préconisation de « passage du modèle ACI vers le modèle EI », cette piste s'avérant souvent inadapté aux modèles des projets concernés.
- Prévoir une concertation approfondie entre la structure et ses partenaires afin d'évaluer l'opportunité ou non de faire évoluer la structure hors du modèle « atelier et chantier d'insertion », en tenant compte de l'avis des « parties prenantes » du territoire sur les incidences au niveau du projet social (impacts potentiels sur le profil de publics accompagnés, nature des actions d'accompagnement et de formation, la destruction d'emplois au local, etc.)
- Rechercher collectivement la mobilisation de ressources de financements « insertion » supplémentaires (politique de la ville, renforcement de la participation OPCA, fondations, mécénat d'entreprises, etc.)

6. **Soutenir le fonctionnement économique des ACI, en agissant contre la hausse du coût du travail en ACI née de la réforme IAE et en accompagnant les besoins de trésorerie.**

7. **Consolider et pérenniser la mission formation des ACI, notamment en :**

- **Améliorant la visibilité et la reconnaissance des pratiques des ACI, dans leur diversité, sur cette mission formation**
- **Favorisant la mutualisation, les moyens d'ingénierie et la coordination d'actions de formations, notamment au niveau local**
- **Ouvrant l'accès des salariés en insertion à l'ensemble des dispositifs de formation, y compris les programmes s'adressant aux demandeurs d'emploi: financements et/ou actions du FPSPP, formations proposées par Pôle Emploi, programmes du Conseil régional d'Ile-de-France, Plan 500.000 impulsé par l'Etat,**

8. **Améliorer le niveau de mobilisation des crédits IAE et conforter la part des ETP d'insertion des ACI dans l'offre globale de postes IAE, en assurant un bon niveau de consommation des ETP insertion alloués et en adaptant le processus de bourses aux postes :**

- **Ajuster le calendrier de la « bourse aux postes » pour les ACI :**
 - Organiser une première « bourse aux postes IAE » plus tôt dans l'année (dès le mois de mai) afin de faciliter le développement du nombre de salariés en parcours dans les ACI (possibilité d'organiser des recrutements supplémentaires en ACI dès le mois de juin)
 - Permettre un ajustement tardif du processus « bourse aux postes » (novembre) pour effectuer les dernières régularisations de surconsommations/sous-consommations
- **Faciliter l'accès au volet « consolidation » dans les appels à projets FDI, pour les ACI fragilisés économiquement.**

Pour toute information complémentaire sur ce document:

Léone CLERC

○ **Animatrice de réseau associatif**

CHANTIER école Île-de-France
Le PHARES - 6, rue Arnold Géraux,
93450, L'Île-Saint-Denis

01.49.29.02.61

l.clerc@chantierecole.org



Steven MARCHAND

○ **Chargé de mission IAE/Emploi/ESS**

**FNARS Ile-de-France - Fédération des
acteurs de la solidarité**
82, avenue Denfert Rochereau,
75014, PARIS

01.43.15.80.16

steven.marchand@fnarsidf.org

